

Nom commercial: Cupri sulfas ad us.vet.pulvis

Numéro de la matière: 063144

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Cupri sulfas ad us.vet.pulvis

N° d'article 06314400

Identification de substance / produit

INCI COPPER SULFATE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

industrie, Produit chimique pour synthèse, additif pour aliments

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Nom commercial: Cupri sulfas ad us.vet.pulvis

Numéro de la matière: 063144

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Sulfate de cuivre

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Sulfate de cuivre**

No. CAS	7758-98-7
No. EINECS	231-847-6
Numéro d'enregistrement	01-2119520566-40-XXXX
Concentration	>= 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Autres ingrédients**Gel de silice précipitée, sans cristaux**

No. CAS	112926-00-8
No. EINECS	231-545-4
Concentration	< 1 %
Le renvoi: [4]	

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Protéger les secouristes. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Nom commercial: Cupri sulfas ad us.vet.pulvis

Numéro de la matière: 063144

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausées, Troubles gastro-intestinaux, Irritation de muqueuse

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxides sulfuriques (SOx)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Nom commercial: Cupri sulfas ad us.vet.pulvis

Numéro de la matière: 063144

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé dans un endroit frais. Matériau approprié : Polyéthylène ou Polypropylène.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker en commun avec: Agents réducteurs

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conservé les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Protéger de l'action de la lumière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Sulfate de cuivre

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	0,1	mg/m ³
Valeur limite à courte terme	0,2	mg/m ³

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: SSc; Metallrauch, LungeKT AN; NIOSH

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les brouillards. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Protection respiratoire - Note

Masque anti-poussières; Demi-masque filtrant les particules, filtre FFP2 - Norm DIN EN 149

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	Natural Latex	
Épaisseur du gant	>= 0.5	mm
Temps de pénétration	>= 8	h

Protection des yeux

Nom commercial: Cupri sulfas ad us.vet.pulvis

Numéro de la matière: 063144

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Combinaison de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** poudre cristalline**Couleur** bleu**Odeur** inodore**valeur pH**

Valeur 3 à 4.2

Concentration/H₂O 50 g/l**Point de fusion**

Valeur 560 °C

Source Index Merck

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur °C

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

DensitéValeur 2.286 g/cm³**Hydrosolubilité**

Valeur 220 g/l

température 25 °C

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Valeur > 560 °C

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Viscosité

Remarque Non applicable

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**

Valeur 1.1 à 1.3 kg/l

Autres données

Produit n'est pas inflammable. Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Nom commercial: Cupri sulfas ad us.vet.pulvis

Numéro de la matière: 063144

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Moisture sensitive. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Développement des vapeurs/gaz toxiques. Incompatible avec les bases. réducteurs fortes, Réactions avec les alcalis et les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz toxiques, oxydes de soufre (SOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	482	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Sulfate de cuivre**

Espèces	rat	
DL50	482	mg/kg
méthode	OCDE 401	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Sulfate de cuivre**

Espèces	rat	
DL50	> 2000	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Sulfate de cuivre**

évaluation	irritant
------------	----------

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Sulfate de cuivre**

évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves
méthode	OCDE 405

Sensibilisation (Composants)**Sulfate de cuivre**

Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 406

Mutagénicité

Remarque	négatif
----------	---------

Cancérogénicité

Remarque	Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.
----------	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom commercial: Cupri sulfas ad us.vet.pulvis

Numéro de la matière: 063144

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

12.1. Toxicité**Toxicité pour les poissons (Composants)****Sulfate de cuivre**

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)		
CL 50	0.11		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Sulfate de cuivre

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	193		µg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Sulfate de cuivre**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0.02		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Sulfate de cuivre

Espèces	Daphnia		
CL 50	7		µg/l
Durée d'exposition	48	h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

évaluation non dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque Non applicable

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Produit menace l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	Ne pas éliminer avec le déchet domestique
Code de déchets CEE	Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Cupri sulfas ad us.vet.pulvis

Numéro de la matière: 063144

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3077	3077	3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Sulfate de cuivre)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Copper sulphate)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Copper sulphate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque Aucune données disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom commercial: Cupri sulfas ad us.vet.pulvis

Numéro de la matière: 063144

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.